

La Ville de Saint-Hyacinthe recrute actuellement de nouveaux talents afin de répondre aux nombreux défis en cours et à venir dans notre ville dynamique.

DEVENEZ PRÉPOSÉ AQUEDUC ET ÉGOUTS SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

Concours 24-301



Emploi permanent | 40 heures / semaine
Classe 3 obligatoire

Sous la responsabilité du chef de section aqueduc et égouts, le titulaire du poste exécute diverses tâches manuelles relatives à l'installation, à la réparation et à l'entretien des réseaux d'aqueduc et égouts. Il peut être appelé à se joindre à l'équipe de la voirie, particulièrement pendant la période hivernale.

PRINCIPALES FONCTIONS

- Effectuer la réparation des conduites d'aqueduc et d'égouts à la suite des bris, ce qui implique la réalisation de travaux en tranchée;
- Assurer l'entretien des conduites d'égouts sanitaires et pluviales et, notamment, le nettoyage des réseaux avec ou sans récurveur;
- Voir à manipuler les vannes d'aqueduc et poteaux d'incendie pour assurer le bon fonctionnement de ces équipements;
- Participer au rinçage du réseau d'aqueduc suivant des routes de rinçage prédéfinies;
- S'assurer du bon état des poteaux d'incendie de façon à ce qu'ils soient fonctionnels, voir à les réparer, à les peindre et à les déneiger lorsque requis;
- Procéder, si nécessaire, au dégel à la vapeur des vannes, des poteaux d'incendie, des entrées de service, etc.;
- Installer ou réparer des ponceaux destinés à assurer l'écoulement des eaux et à protéger la chaussée;
- Participer à la construction de branchements destinés à desservir un nouvel immeuble ou un immeuble existant;
- Répondre à des situations d'urgence en dehors des heures de travail;
- Remplir, s'il y a lieu, les formulaires requis dans l'exercice de ses fonctions;
- S'assurer du bon état du véhicule qui lui est assigné et le maintenir propre;
- Participer aux activités reliées au déneigement de la voie publique et des trottoirs;
- Effectuer toutes autres tâches que lui confie son supérieur;
- Possibilité d'être appelé à travailler dans d'autres départements.

EXIGENCES DU POSTE

- Détenir un diplôme de secondaire V ou l'équivalent reconnu par le ministère de l'Éducation du Québec ainsi qu'un permis de conduire de classe 3;
- Détenir une attestation du « cours de Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction » conforme aux exigences du Code de sécurité pour les travaux de construction;
- L'expérience de travaux en tranchée (un atout);
- Aptitude à apprendre le fonctionnement de différents véhicules spécialisés et à en tirer le maximum de rendement;
- Posséder les qualités et aptitudes suivantes : autonomie et initiative, minutie et précision, capacité de travailler sous pression;
- Bonne capacité physique.

Le candidat qui sera sélectionné pour le poste doit s'engager à suivre la formation OPA et réussir l'examen de certification. La Ville procédera à l'inscription de l'employé dès que la période d'essai sera terminée et qu'un cours sera disponible dans la région. Le candidat qui sera sélectionné pour le poste doit également s'engager à suivre toute autre formation jugée nécessaire en vue de l'accomplissement de son travail, dont minimalement : travaux de creusement, d'excavation et tranchée ; espaces clos ; cour sur des aspects spécifiques du domaine de l'aqueduc et égouts.

RÉMUNÉRATION ET HEURES DE TRAVAIL

Le taux horaire est établi à 29.35 \$ (0 – 12 mois), 31.77 \$ (13 – 24 mois) et 34.53 \$ (25 mois et plus), conformément à la convention collective en vigueur. La semaine de travail est d'une durée de 40 heures.

POSTULEZ DÈS MAINTENANT

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae, au plus tard le **18 juin 2024**, accompagné d'une copie du diplôme requis, en mentionnant le numéro de **concours 24-301**, et ce par courriel à : rh@st-hyacinthe.ca.

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité à l'égard des femmes, des personnes vivant avec un handicap, des minorités visibles, des autochtones et des minorités ethniques. L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.

Seuls les candidats retenus pour une entrevue seront contactés.